



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DIEU-SUR-INDRE

Réunion du vendredi 17 juillet 2015

Ordre du jour

- 1- Adoption compte rendu du dernier conseil municipal
- 2- Délibération sur le projet de révision allégée du PLU
- 3- Avis enquête « commodo-incommodo »
- 4- Avenant moins value avec « entreprise viano »
- 5- Avenant plus value avec « entreprise SMAC »
- 6- Signature d'une convention avec la région centre-val de loire
- 7- Contractualisation d'un agent dans le cadre des TAPS
- 8- Vente d'une bande de terrain à Monsieur BENON
- 9- Validation du permis de construire concernant le projet de halle aux sports
- 10- Délibération autorisant la commune de Villedieu-sur-Indre à recevoir des dons et des legs
- 11- Signature d'une convention avec le cabinet CTR
- 12- Adoption du rapport de la commission locale d'établissement des charges transférées transmis par la communauté de communes Val de l'indre Brenne
- 13- Adoption règlement intérieur,
- 14- questions diverses

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard GONTIER, Maire de la commune de Villedieu-sur-Indre.

Présents : M.GONTIER, M.THURA, M.BRUNET, M.HULEUX, , Mme GOGRY, Mme RENE, Mme BIGOT, M.CAUMON, M.BERNARD, Mme LARDEAU, M.LOURIT, Mme MEURGUE, Melle MATHON, Mme CAUZERET, Mr THIBAUT ; Mr VALLEE

Absents : Mr TAUPIN (pouvoir à Mme LARDEAU) ; Mme TOURY (pouvoir à Mr THIBAUT ; Mme REYMOND-GIROUARD (pouvoir à Mr VALLEE) ; Mr BOSCH (pouvoir à Mr BRUNET) ; Mr LAGENETTE (pouvoir à Mr BERNARD) ; Mme TOCANIER (pouvoir à Mr GONTIER) ; Mme LARTIGUE (pouvoir à Mr THURA).

La séance est ouverte à 19h05

La rédaction du procès verbal sera assuré par Monsieur François Philippe THIBAULT secrétaire de séance

Point n°1 : Adoption compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire fait procéder à l'adoption en l'état du compte rendu du dernier conseil municipal

Point n°2 : délibération sur le projet de révision allégée du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de valider le projet de révision allégée du PLU,

Cette révision allégée est mise en place afin de faciliter le projet d'ouverture d'une carrière déposée par la ligérienne granulats qui présente aujourd'hui un caractère d'urgence.

Monsieur le Maire précise que ce projet de carrière n'affecte aucun projet d'aménagement et développement durable, ne réduit ou ne supprime aucun espace bois classé et ne réduit aucune zone de protection édictée précédemment.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de révision allégée du PLU.

APPROUVE l'application dès que possible des dispositions relatives à la présente révision.

Point n°3 : avis d'enquête « commodo incommodo »

Monsieur le Maire informe de la clôture de l'enquête dite « commodo-incommodo » relative au projet de suppression du passage à niveau public pour l'ensemble des usagers de la route n°174 de la ligne ferroviaire « Joué les Tours-Châteauroux ».

Il précise que cette enquête s'est déroulée du 8 avril au 22 avril 2015.

Dans un souci de sécurisation juridique de la décision prise précédemment par le conseil municipal du 15 avril 2015 monsieur le Préfet demande que le conseil municipal délibère de nouveau après la remise des pièces constitutives du dossier.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

EMET un avis DEFAVORABLE à la suppression du passage à niveau n°174

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires en lien avec cette décision.

Point n°4 : Avenant moins value avec l'entreprise « Viano »

Dans le cadre de la construction des vestiaires et d'une tribune au stade L.BERTHELOT, Monsieur le Maire informe

De travaux en moins value concernant le lot 01 « gros œuvre », ces travaux concernent le réseau eaux usées sous bâtiment, ainsi que le réseau des eaux pluviales pour un montant de 2118,00 Euros TTC

Interviennent sur ce point Mrs VALLEE, BRUNET et GONTIER

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau devis de travaux en moins value comme présenté ci-dessus.

Point n°5 : Avenant plus value avec l'entreprise SMAC

Dans le cadre de la construction des vestiaires et d'une tribune au stade L.BERTHELOT, Monsieur le Maire informe de travaux en plus value concernant le poste 2.6.1 du devis de base pour remplacement du bardage bois décrit au CCTP par un bardage bois de chez SIMONIN profil FUNLAM n°20 pour un prix total de 1980.00 Euros TTC ;

Interviennent sur ce point : Mrs CAUMON, BERNARD, BRUNET, GONTIER.

Après avoir entendu l'exposé de MONSIEUR le Maire et délibéré le conseil municipal par 20 voix Pour, 2 abstentions de Mr VALLEE et Mme REYMOND-GIROUARD, 1 voix contre de Monsieur CAUMON :

APPROUVE le devis des travaux modificatifs comme énoncé ci-dessus

Point n°6 : signature d'une convention avec la région centre Val de Loire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'instruction du dossier de demande de subvention par les services municipaux, le conseil régional vient d'accorder une subvention de **90 000 euros** pour la construction de vestiaires et d'une tribune au stade municipal de Villedieu-sur-INDRE.

Cette subvention vient compléter les subventions déjà accordées par la Fédération française de football (**20 000 Euros**) et le département de l'Indre (**50 000 Euros**)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention permettant à la ville de toucher cette subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE la signature de la convention avec la région centre val de Loire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention dans les termes prévus par celle-ci.

Point n°7 : contractualisation d'un agent dans le cadre des « TAPS »

Monsieur le Maire informe de la contractualisation d'un agent au grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2015, cet agent sera en charge d'assurer l'animation du temps d'accueil périscolaire ainsi que la surveillance du temps de cantine scolaire.

Monsieur le Maire précise que le poste de cet agent fera l'objet d'une mutualisation avec la communauté de communes dans le cadre de l'organisation des centres de loisirs et de l'accueil pré et post scolaire.

Interviennent sur ce point Mr CAUMON et Mr VALLEE.

Point n°8 : Vente d'une bande de terrain à Monsieur BENON

Pour faire suite à la mise en vente par la commune des parcelles AM n° 823 et AM n° 892 d'une contenance de 356 m², monsieur le Maire informe de l'accord donné par Monsieur BENON demeurant 2 impasse de l'Aubépine 36320 Villedieu-sur-Indre pour l'achat de ces parcelles.

Compte tenu de la valeur du marché estimé par France domaine (cf doc joint) le prix de vente est fixé à 1050 Euros HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE la vente du terrain à Monsieur BENON dans les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette affaire

Point n°9 : Validation du permis de construire concernant le projet de halle aux sports

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt de permis de construire pour la future halle aux sports,

Monsieur Stéphane BRUNET présente au conseil municipal le projet finalisé de ce futur équipement qui a fait l'objet d'une validation en commission municipale.

Interviennent sur ce point : Mme GOGRY, Mr BERNARD, Mr BRUNET, Mr GONTIER.

Point n°10 : Délibération autorisant la commune de Villedieu-sur-Indre à recevoir des dons et des legs

Pour faire suite à la recherche effectuée par les services municipaux sur la succession de M.Marcilly, Monsieur le Maire informe que la commune est désignée en tant que bénéficiaire d'une assurance vie souscrite auprès de la CNP .

Afin de toucher le montant de cette assurance dont le montant global s'élève à **2022,60 Euros**, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour la commune de percevoir des dons et des legs

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :
Intervient sur ce point : Mr VALLEE.

AUTORISE la commune de Villedieu-sur-Indre à percevoir en son nom des dons et des legs

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de ce dossier

Point n°11 :Signature d'une convention avec le cabinet CTR

Afin d'identifier en faveur de la commune les possibilités d'optimisation dans le cadre de la TVA et du FCTVA au titre des années antérieures et de l'année en cours, monsieur le Maire informe de la mise en place d'une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale par l'intervention du cabinet CTR en qualité de conseil opérationnel .

Pour déterminer l'assiette de la rémunération, il sera pris en compte toutes les régularisations et les économies telles que définies à l'article 2 de la convention : recettes, gains, dégrèvements et amélioration de la situation consécutive à l'intervention du cabinet CTR.

La rémunération sera établie au taux de rémunération de 40 % sur les régularisations et économies obtenues ou réalisées par la commune de Villedieu-sur-Indre.

Interviennent sur ce point : Mr CAUMON, Melle MATHON, Mr GONTIER

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Audit et de conseil en ingénierie fiscale (TVA) avec la société CTR

Point n°12 : Adoption du rapport de la commission locale d'établissement des charges transférées transmis par la communauté de communes Val de l'Indre Brenne

Monsieur le Maire présente les conclusions du rapport de la commission locale d'affectation des charges transférées présenté au dernier conseil communautaire,

il précise que la proposition de l'attribution de compensation pour l'année 2015 concernant la commune de Villedieu s'élève désormais à 109 874 Euros,

Pour mémoire le montant de l'attribution de compensation s'élevait à 24 699, 00 Euros en 2014, soit une différence de 85175, 00 Euros pour l'année 2015,

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Villedieu-sur-Indre était intervenue à différentes reprises depuis 2014 pour que cette attribution de compensation fasse l'objet d'une réévaluation au réel.

Interviennent sur ce point Mr VALLEE, Mr GONTIER.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE le rapport transmis par la Commission Locale des charges transférées (CLECT)

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec ce dossier

Point n°13 : adoption du règlement intérieur dans le cadre des « TAPS »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de valider le règlement intérieur concernant l'organisation des TAPS pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE le règlement intérieur concernant l'organisation des TAPS pour la rentrée 2015-2016.

Point N°14 : Questions diverses

- projet du caillerou : monsieur le Maire effectue le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 juillet au caillerou.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches entreprises concernant le Château de Villedieu-sur-Indre, il précise qu'il a contacté Monsieur STEINZ de la société OPUS qui l'a autorisé à rentrer dans la propriété pour prendre différentes dispositions légales en lien avec la situation du château.
- Mme Cauzeret intervient pour faire part de quatre questions :
 - 1) Qui fait l'entretien du chemin du petit bois ? Monsieur BRUNET apporte une réponse sur le sujet
 - 2) Avaloirs des ponts allée de Melun ? il est précisé sur ce point que cette question concerne le département de l'Indre et aucunement la commune
 - 3) Problème de stationnement sur les trottoirs que peut faire la commune ? monsieur BRUNET, Mme LARDEAU et Monsieur GONTIER à tour de rôle pour apporter une réponse sur le sujet.
 - 4) Occupation d'un terrain municipal par les gens du voyage que fait la commune ? interviennent respectivement pour apporter une réponse Mme LARDEAU et Mr GONTIER, il est précisé que le nécessaire est fait auprès des services de l'état ainsi que l'EDF.
La commune est en attente de la décision du préfet qui doit signer ou ne pas décider de signer un référé permettant d'autoriser l'expulsion du terrain municipal

Monsieur VALLEE intervient pour faire part de rumeurs concernant des problèmes avec certains membres du personnel, il souhaite pouvoir disposer d'une note écrite en réponse à sa question : interviennent sur ce point Monsieur GONTIER et Monsieur COUTANT en tant que Directeur des services pour préciser qu'il ne peut être transmis de documents sur les situations individuelles des agents territoriaux.

Monsieur VALLEE demande qu'un procès verbal soit rédigé par un secrétaire de séance.

Monsieur THIBAUT demande si le secrétaire de séance doit ou non être nommé à chaque séance de conseil

Monsieur GONTIER rappelle que pour lui le secrétaire de séance nommé est Monsieur THIBAUT, à l'avenir un secrétaire de séance sera désigné avant chaque conseil municipal.

Le Maire

Bernard GONTIER